
Présidence : Pologne

820^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 18 mai 2016

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 50

2. Président : Ambassadeur A. Bugajski

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : MAÎTRISE DES
ARMEMENTS CONVENTIONNELS ET MDCS

– *Ambassadeur B. Laggner, Chef de la Division politique de sécurité,
Département fédéral suisse des affaires étrangères*

– *Ambassadeur G. Poznański, Directeur du Département de la politique de
sécurité, Ministère polonais des affaires étrangères*

Président, Ambassadeur B. Laggner (FSC.DEL/99/16 OSCE+), Ambassadeur
G. Poznański (FSC.DEL/100/16 OSCE+), Pays-Bas-Union européenne
(l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la
Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de
stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la
Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de
l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie,
Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/95/16),
Biélorussie, Ukraine (FSC.DEL/97/16), États-Unis d'Amérique, Turquie,
Arménie, Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (annexe 1) (FSC.DEL/98/16),
Pays-Bas-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et
le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de

stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/96/16), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (annexe 2)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Cérémonie d'ouverture de l'installation Aegis Ashore à Deveselu (Roumanie), tenue le 12 mai 2016* : Roumanie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie
- b) *Publication des travaux d'un atelier sur le rôle des femmes et la politique d'égalité des sexes dans le conflit militaire en Ukraine, tenu à Kiev les 21 et 22 septembre 2015* : Coordonnateur du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Italie)
- c) *Réunion informelle en rapport avec la Décision n° 2/16 du FCS sur la facilitation de la fourniture d'une assistance aux partenaires de l'OSCE pour la coopération en utilisant les procédures énoncées dans les documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles, prévue le 9 juin 2016* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique)
- d) *Exposés que le Centre de prévention des conflits prévoit de faire prochainement sur les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et aux stocks de munitions conventionnelles en Ukraine et en Biélorussie* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique)
- e) *Invitation à assister à l'assemblée générale des conseillers militaires des États participants de l'OSCE, le 18 mai 2016* : Suisse
- f) *Contribution financière au projet relatif aux ALPC et aux stocks de munitions conventionnelles en Biélorussie* : Allemagne (annexe 3), Biélorussie
- g) *Démonstration de l'élimination d'ALPC dans le cadre du projet commun PNUD-OSCE de renforcement des capacités en matière de gestion des stocks et de sécurité des armes légères et de petit calibre en Biélorussie, tenue le 12 mai 2016* : Biélorussie
- h) *Cours de formation à l'intention des points de contact de l'OSCE pour la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, prévu à Kaliningrad (Fédération de Russie), du 28 juin au 1^{er} juillet 2016* : Coordonnateur du FCS pour les questions de non-prolifération (Biélorussie)

4. Prochaine séance :

Mercredi 25 mai 2016 à 10 heures, Neuer Saal



820^e séance plénière

Journal n° 826 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'UKRAINE

Monsieur le Président,

À propos de la déclaration faite aujourd'hui par la délégation de la Fédération de Russie sur le statut de la République autonome de Crimée, la délégation de l'Ukraine tient à insister sur ce qui suit:

Le droit international interdit l'acquisition de tout ou partie du territoire d'un autre État par la contrainte ou la force. La République autonome de Crimée, qui continue de faire partie intégrante de l'Ukraine, a été illégalement occupée par la force militaire et annexée par la Fédération de Russie en violation des principes et engagements de l'OSCE ainsi que des normes du droit international. Les actions illégitimes de la Fédération de Russie n'ont aucune incidence juridique sur le statut de la République autonome de Crimée en tant que partie intégrante de l'Ukraine. L'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues est garantie par le droit international et la résolution 68/262 « Intégrité territoriale de l'Ukraine » adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 27 mars 2014.

Nous appelons la Fédération de Russie à revenir aux préceptes du droit international et à annuler l'occupation et l'annexion illégales de la République autonome de Crimée.

La délégation de l'Ukraine demande que la présente déclaration soit consignée dans le journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/826

18 May 2016

Annex 2

FRENCH

Original: RUSSIAN

820^e séance plénière

Journal n° 826 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Du fait que la Crimée a été mentionnée dans les déclarations de ce jour d'un certain nombre de délégations, la délégation de la Fédération de Russie juge utile de faire les observations suivantes.

La proclamation de l'indépendance de la République de Crimée et son incorporation à la Fédération de Russie ont été l'expression légitime du droit du peuple de Crimée à l'auto-détermination à un moment où l'Ukraine, forte d'un soutien étranger, subissait un coup d'État et où des éléments nationalistes radicaux influaient avec force sur les décisions adoptées dans le pays, ce qui se traduisit à son tour par la méconnaissance des intérêts des régions ukrainiennes et de la population russophone.

La population multi-ethnique de Crimée, à une majorité écrasante des voix, prit les décisions appropriées, exprimant ainsi sa volonté en toute liberté et équité. Le statut de la République de Crimée et de la ville de Sébastopol, entités à part entière de la Fédération de Russie, ne saurait être remis en question ni réexaminé. La Crimée est russe et elle le restera. C'est une réalité dont nos partenaires devront bien s'accommoder.

Cette position se fonde sur le droit international, auquel elle est pleinement conforme.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demande de joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/826

18 May 2016

Annex 3

FRENCH

Original: GERMAN

820^e séance plénière

Journal n° 826 du FCS, point 3 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer aujourd'hui que la République fédérale d'Allemagne soutiendra financièrement en 2016 un projet dans le domaine de la gestion et de la sécurité des stocks d'armes légères et de petit calibre (ALPC) en République de Biélorussie.

Le projet s'intitule « Soutien à l'amélioration des conditions de sécurité sur le site de stockage d'armes de Grodno (Biélorussie) » (Projet n° 1101773). Le coût total du projet s'élève à 150 000 euros, que la République fédérale d'Allemagne financera intégralement.

Nous sommes convaincus de l'importance de tels projets et heureux de pouvoir contribuer ainsi au renforcement de la sécurité dans ce pays.

Je vous remercie de votre attention et vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.